

Émission : 06-10-2020

Mise à jour : 07-10-2022

Directive ministérielle DGPPFC-044.REV4

Catégorie(s) :
✓ Milieu carcéral
✓ Gradation des mesures
✓ Prévention et contrôle des infections

DIRECTIVES POUR LE MILIEU CARCÉRAL
« Mesures de prévention et de protection (COVID-19) dans les établissements de détention et les services professionnels correctionnels du Québec »

Mise à jour de la directive DGPPFC-044 REV3 émise le 19 mai 2022

Expéditeur :	Direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés (DGPPFC)
---------------------	---



Destinataires :	<ul style="list-style-type: none">- Tous les CISSS et CIUSSS ayant sous leur responsabilité des services de santé et services sociaux offerts en établissement de détention provincial.- Ministère de la Sécurité publique/ Sous ministériat des services correctionnels/Tous les établissements de détentions provinciaux.
------------------------	--

Directive	
Objet :	<p>Cette directive présente la mise à jour des « Mesures de prévention et de protection (COVID-19) dans les établissements de détention et les services professionnels correctionnels du Québec », mesures applicables dans tous les établissements de détention provinciaux.</p> <p>L'adaptation des mesures de prévention et de contrôle des infections en milieu carcéral s'inscrit dans une stratégie de mitigation qui vise à limiter la propagation du virus, protéger les personnes incarcérées ainsi que les ressources humaines tout en s'adaptant à l'évolution de la situation épidémiologique au Québec.</p> <p>Cette mise à jour vise principalement à présenter l'assouplissement des mesures applicables en milieu carcéral ainsi que dans les services professionnels correctionnels (externe). Cette mise à jour apporte des précisions concernant la gestion des cas symptomatiques des secteurs réguliers (zones froides).</p>
Mesures à implanter :	<p>La mesure à déployer (voir fichier joint) :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Mesures de prévention et de protection (COVID-19) dans les établissements de détention et les services professionnels correctionnels du Québec

Coordonnées des secteurs et des personnes ressources	
Notes importantes : Ces directives ont été élaborées en collaboration avec le Sous ministériat des services correctionnels (SMSC) du Ministère de la Sécurité publique (MSP).	
Direction ou service ressource :	Direction des services en dépendance et en itinérance (responsable des services de santé et des services sociaux offerts en milieu carcéral provincial)
Documents annexés :	✓ Mesures de prévention et de protection (COVID-19) dans les établissements de détention et les services professionnels correctionnels du Québec

Nous ne pouvons vous garantir que vous avez en main la dernière version de la présente directive. Pour consulter les directives émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux visitez le :

Émission :	06-10-2020	Mise à jour :	07-10-2022
------------	------------	---------------	------------

msss.gouv.qc.ca/directives

Original signé par

La sous-ministre adjointe
Dominique Breton

Lu et approuvé par

Pierre-Albert Coubat pour :

La sous-ministre
Dominique Savoie